

Avis voté en plénière du 28 novembre 2017

# La transition écologique et solidaire à l'échelon local

## Déclaration du groupe Environnement et nature

Sur une saisine gouvernementale, notre Conseil a été appelé à livrer, dans un délai contraint, un avis qui doit prendre en compte le présent pour explorer le long terme : en effet la question de la transition écologique déterminera notre futur, ainsi que l'ont récemment rappelé 15000 scientifiques dans leur lettre ouverte, portant « avertissement à l'humanité ».

La transition à mener doit être systémique et relier une multiplicité d'enjeux et de secteurs : de l'énergie à la mobilité, de l'habitat à la biodiversité, de l'agriculture à la forêt. Elle exige l'ajustement de nos modèles alimentaires, la fin des gaspillages massifs de matières premières, la mise en place d'une économie circulaire, la lutte contre la pression urbaine en particulier dans les territoires littoraux et insulaires. Elle doit anticiper la transition d'industries comme celles du charbon et du nucléaire, et celle de territoires qui devront reconverter des activités affectées par les effets du changement climatique.

Cette transition passera par les collectivités et les territoires qui initient déjà de multiples actions fondées sur les outils actuellement à leur disposition.

Pour compléter la panoplie de ces instruments, le gouvernement envisage de mettre en place un nouveau dispositif, le contrat de transition écologique, dont l'avis s'attache à déterminer les conditions de succès. Le CTE doit en effet apporter une réelle plus-value par rapport au mille-feuille des stratégies, contrats et appels à projets existants, jugés complexe, pour être efficace et donc utile. C'est de même s'il ne se limite pas à quelques territoires-tests qu'il pourra apporter un véritable changement d'échelle de la transition écologique. Pour cela, plusieurs facteurs devront être pris en compte, parmi lesquels :

- La participation de tous les acteurs territoriaux mobilisés par le contrat dans un comité ad hoc, dépassant le seul stade de l'élaboration du contrat, pour assurer son suivi et son accompagnement ;
- La mise en place d'une ingénierie d'appui aux projets par le recensement et la mise en réseau de ressources existantes mais dispersées ;
- Ou encore, la création d'un Fonds national pour la transition écologique destiné à soutenir l'amorçage et le développement de projets innovants.

Dans cette perspective, le groupe environnement et nature votera cet avis ; il engage notre Conseil à aller encore plus loin, et à défricher, dans tous les secteurs de la vie sociale et économique, les voies qui nous permettront de réussir cette transition.